

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 2 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 2 juin 2025 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Ana Rosa Mariscal, Mario Leclerc, Daniel Pelletier, Solange Richard, Alain Beaudin.

Est absente : la mairesse madame Sylvie Bureau.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire suppléant déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2025-06-127 2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Conduite pluviale – Réparation urgente**
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrats divers**
 - 7.4 Ressources humaines**
 - 7.4.1 Embauche – Personnel estival**

- 8. Direction générale et Communication**
 - 8.1 Commémorations communautaires – Demande d'aide financière
- 9. Finances et Trésorerie**
 - 9.1 Gravières et sablières – Redevances
 - 9.2 Utilisation de surplus affecté – Projets spéciaux
 - 9.3 Contributions financières
- 10. Greffe et Affaires juridiques**
 - 10.1 Dossier Urbatek
- 11. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - 11.1 Aucun
- 12. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
 - 12.1 Aucun
- 13. Gestion du Territoire et de l'Environnement**
 - 13.1 Dérogation mineure DM-2025-01 – Lot 3 676 089 / Zone R-44
 - 13.2 37, rue Gardner – Traitement tertiaire UV
- 14. Sécurité publique**
 - 14.1 Aucun
- 15. Législation – Avis de motion / Règlements**
 - 15.1 Règlement 501-2025 (Conditions d'émission – 30, rue des Sources) – Avis de motion et dépôt
 - 15.2 Règlement 501-2025 (Conditions d'émission – 30 rue des Sources) – Adoption du projet
- 16. Développement économique**
 - 16.1 Quartier du Moulin – Entente (Feux de circulation)
- 17. Affaires nouvelles**
- 18. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Finances : la conseillère Solange Richard résume la réunion du 7 mai 2025.

Poudrière : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 7 mai 2025.

Loisirs : le conseiller Mario Leclerc résume la réunion du 12 mai 2025.

Travaux publics : le conseiller Alain Beaudin résume la réunion du 21 mai 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Denis Tardif demande au Conseil de modifier la réglementation concernant les animaux de manière à resserrer les normes concernant la tenue en laisse des chiens. S'ensuit une discussion entre lui et le directeur général concernant l'application de ces normes par la Ville et la SPA de l'Estrie et le traitement administratif des plaintes. Le directeur général s'engage à faire un suivi de la situation.

Madame Linda Hamel demande pourquoi une requête ou une plainte doit être faite par Internet plutôt qu'en personne. Le directeur général explique le raisonnement, mais précise que rien ne s'oppose à ce qu'un membre du public prenne un rendez-vous avec l'inspecteur municipal afin qu'il puisse gérer son emploi du temps et maximiser l'efficacité de son traitement des dossiers.

Monsieur René Hamel interpelle le Conseil concernant une discussion récente avec le directeur général et le nouvel inspecteur municipal. Il utilise des expressions d'impolitesse et le droit de parole lui est retiré.

7. ADMINISTRATION

2025-06-129 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2025/04/25 au 2025/05/26 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **635 668,57 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

2025-06-130 7.2.1 CONDUITE PLUVIALE – RÉPARATION URGENTE

ATTENDU la nécessité de réaliser des travaux urgents de réparation sur une section de conduite pluviale ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense de **43 599,35 \$**, taxes en sus, en paiement de la facture no 18991 d'*Excavation M. Toulouse* pour travaux de réparation de la conduite pluviale (cours d'eau), la dépense étant faite à même le surplus « développement économique ».

ADOPTÉ

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2025-06-131 7.3.1 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services :

DPTP-2025-31 au montant de **14 985 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Stantec* pour l'inventaire et le géoréférencement des panneaux de signalisation, ce montant étant transféré du poste budgétaire 02-330-00-627 au poste 02-355-00-643 ;

DPTP-2025-32 au montant maximal de **10 000 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Avizo Experts-Conseils* pour services professionnels (sur une base horaire) pour le plan de gestion des débordements (Phase 3) ;

DPTP-2025-33 au montant de **39 904,78 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Maçonnerie Restaure Estrie* pour travaux de maçonnerie pour le Centre communautaire René-Lévesque, cette dépense se faisant à même le surplus libre de la Ville ;

DPTP-2025-35 au montant de **20 780,14 \$**, taxes en sus, à la compagnie *S.O.S. Pompes Pièces Expert* pour réparation de la pompe P1 au poste Bruneau, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire 02-415-01-526.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, le directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2025-06-132 7.4.1 EMBAUCHE – PERSONNEL ESTIVAL

ATTENDU l'approbation et les autorisations associées à la liste du personnel estival en vertu de la résolution 2025-05-109 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modifications requises à cette liste et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal :

Autorise la modification de la liste et toute dépense associée et ajoute aux autorisations de signature le directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

2025-06-133 8.1 COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU l'importance que le conseil municipal de la Ville de Windsor accorde à son patrimoine historique ;

ATTENDU le désir du conseil municipal de mettre en œuvre cette vision par l'organisation d'une programmation d'activités dans le cadre des commémorations du 150^e anniversaire de la Ville de Windsor, mettant en valeur l'importance historique locale et

favoriser l'implication de la communauté par la participation d'artistes, d'artisans, d'aînés, de passeurs culturels ou d'interprètes du patrimoine locaux à travers des activités mobilisatrices et significatives pour les citoyens ;

ATTENDU l'inclusion au projet d'une présentation publique, des activités culturelles et patrimoniales accessibles au grand public, et qui comprendra un projet d'immobilisation mineur (ex. : plaque commémorative, carte interactive ou installation d'une murale historique) ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor :

Autorise monsieur David Maurice, Conseiller en communication et Chargé de projets, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet Commémorations communautaires* du gouvernement du Canada ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

S'engage à soutenir le projet par des ressources humaines, logistiques ou financières, selon les modalités de la demande.

ADOPTÉ

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2025-06-134 9.1 GRAVIÈRES ET SABLIERES – REDEVANCES

ATTENDU les ententes concernant le partage des redevances des gravières et sablières signées en 2021 avec le Canton de Melbourne et Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'entente avec le Canton de Melbourne par un addenda pour en prévoir la reconduction automatique et d'adopter une nouvelle entente avec Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ces documents et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve l'addenda à l'entente avec le Canton de Melbourne et la nouvelle entente avec Saint-François-Xavier-de-Brompton et autorise leur signature, pour et au nom de la Ville de Windsor, par la mairesse (ou le maire suppléant) et le directeur général, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-06-135 9.2 UTILISATION DE SURPLUS AFFECTÉ – PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU le surplus affecté et la recommandation de la trésorière concernant son utilisation pour le paiement de divers projets spéciaux ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la dépense globale **7 050 \$** à même l'utilisation du surplus affecté « Projets spéciaux ».

ADOPTÉ

2025-06-136 9.3 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la dépense de **500 \$** à l'OBNL *JEVI* pour l'année 2025 à titre de contribution financière à l'organisme.

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-06-137 10.1 DOSSIER URBATEK

ATTENDU l'offre de services d'*Urbatek* du 19 décembre 2023 et sa demande concernant ce dossier ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dossier en atelier de travail et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor autorise ou ratifie, selon le cas, la signature, par madame Sylvie Bureau, mairesse, et monsieur Bruno Vachon, directeur général, de la transaction-quittance avec *Urbatek* pour clore ce dossier.

ADOPTÉ

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
N/A

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

13.1 DÉROGATION MINEURE DM-2025-01 – LOT 3 676 089 / ZONE R-44

L'item est reporté à la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 juillet 2025.

2025-06-138

13.2 37, RUE GARDNER – TRAITEMENT TERTIAIRE UV

- ATTENDU QUE le 37, rue Gardner est une résidence isolée située sur le territoire de la Ville de Windsor et desservie par un système autonome de traitement tertiaire des eaux usées comportant un module de désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) ;
- ATTENDU l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, c. Q-2, r. 22) ;
- ATTENDU le désir de la propriétaire de régulariser la situation dans le respect des normes environnementales ;
- ATTENDU la volonté de la Ville d'exercer un rôle minimal et ciblé, tout en prévoyant une compensation pour les services rendus et un encadrement administratif et budgétaire adéquat en limitant la portée de son intervention au 37, rue Gardner exclusivement ;

*Il est
Proposé par Mario Leclerc
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE la Ville de Windsor reconnaisse son intention d'assurer l'entretien du système de désinfection UV desservant exclusivement le 37, rue Gardner, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement Q-2, r.22.
- QUE l'inspecteur municipal soit désigné responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'entretien de ce système, selon les fournisseurs de services et les ressources disponibles.
- QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, et la trésorière à faire l'affectation budgétaire pour la dépense de l'entretien du système en 2025, laquelle sera révisée annuellement.
- QUE la compensation exigée pour l'entretien de ce système soit recouvrée selon les modalités prévues à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, et soit inscrite, le cas échéant, au compte de taxes foncières de l'immeuble situé au 37, rue Gardner, Windsor (Québec).
- QUE la présente résolution n'ait d'effet que pour le 37, rue Gardner et ne constitue pas une politique générale ou un précédent en matière d'entretien de systèmes autonomes sur le territoire de la Ville de Windsor.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 501-2025 (CONDITIONS D'ÉMISSION – 30, RUE DES SOURCES) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Alain Beaudin donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 501-2025 (*Règlement modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 98-2004 de la Ville de Windsor afin de permettre à une résidence spécifique dans le périmètre urbain d'avoir notamment sa propre alimentation en eau potable (puits)*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

2025-06-139

15.2 RÈGLEMENT 501-2025 (CONDITIONS D'ÉMISSION – 30 RUE DES SOURCES) – ADOPTION DU PROJET

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 501-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 2 juin 2025 ;

ATTENDU QU' aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire, mais que la Ville tiendra une assemblée publique de consultation avant son adoption, tel que prévu par la loi ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal :

Adopte le projet de règlement numéro 501-2025 (Règlement modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 98-2004 de la Ville de Windsor afin de permettre à une résidence spécifique dans le périmètre urbain d'avoir notamment sa propre alimentation en eau potable (puits)).

Fixe à 18 h 30, le 7 juillet 2025, l'assemblée publique de consultation à la salle de la séance du Conseil sise au 11, rue Saint-Georges, local 230, Windsor (Québec).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-06-140 16.1 QUARTIER DU MOULIN – ENTENTE (FEUX DE CIRCULATION)

- ATTENDU l’adoption par la Ville de la résolution PPCMOI-2023-01 lors de sa séance ordinaire du 5 février 2024, autorisant un projet commercial intégré situé dans la zone Ip-4 en vertu du *Règlement 68-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* (PPCMOI) ;
- ATTENDU QUE la desserte sécuritaire et fonctionnelle du site nécessite la réalisation de travaux d’installation de feux de circulation à l’intersection de la route 143 et de la rue Maurice-Bachand ;
- ATTENDU QUE la Ville de Windsor, le *Comité de développement économique de Windsor (CDÉW)* et le *Groupe Laroche Immobilier inc.* désirent convenir des modalités de partage des coûts relatifs à l’installation desdits feux de circulation ;
- ATTENDU QUE l’entente prévoit que le partage des coûts réels pour la réalisation du projet, incluant notamment les frais d’études, de conception, de plans et devis, d’exécution et de gestion du chantier, se fera entre la Ville, le *CDÉW* (35 %, max. 350 000 \$) et le *Groupe Laroche Immobilier inc.* (15 %), la Ville prenant en charge la réalisation complète du projet ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d’entente et s’en déclarent satisfaits ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor autorise la mairesse, madame Sylvie Bureau (ou le maire suppléant, monsieur Gaétan Graveline) et le directeur général, monsieur Bruno Vachon, à signer, pour et au nom de la Ville, l’entente relative au partage des coûts d’installation de feux de circulation à l’intersection de la route 143 et de la rue Maurice-Bachand, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.
- QUE la dépense pour la part de la Ville des coûts réels visée par cette entente soit faite à même le surplus affecté du développement économique.

ADOPTÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2025-06-141

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 40.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire suppléant

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière